



ASSOCIATION DE DÉFENSE CONTRE LES NUISANCES AÉRIENNES

www.adna06.fr

www.facebook.com/adna06/

Le Président
06 03 72 23 16
albert.dauphin@adna06.fr

La Roquette sur Siagne le 25 Février 2019

M. Stéphane DAGUIN
Sous-Préfet des Alpes Maritimes
3 Avenue du Général de Gaulle
06130 GRASSE

Objet : Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Cannes-Mandelieu

Réf : 1 - CR de réunion de la CCE du 7 juin 2018 transmis par courrier du 8 nov 2018 avec la présentation faite en CCE
2 - Ma lettre du 1^{er} février 2019

P.J. : 1 - Commentaires sur la présentation faite en CCE le 7 juin 2018
2 - Commentaires sur le Compte Rendu de la CCE tenue le 7 juin 2018
3 - Document Bruitparif
4 - Document UECNA

Monsieur le Sous-Préfet,

Ainsi qu'annoncé dans mon courrier de réf. 2 je vous adresse, ci-joint, :

- les commentaires, point par point, de notre association sur les éléments de la présentation qui a été faite lors de la réunion de la Commission Consultative de l'Environnement tenue le 7 juin 2018, (pj1)
- quelques remarques ponctuelles sur le compte rendu qui en a été fait (pj2).

De l'analyse détaillée de cette présentation il ressort que la période étudiée portant quasi exclusivement sur le 1^{er} trimestre 2018, période hivernale qui ne recouvre qu'environ 10% de l'activité annuelle aérienne de l'aéroport, les conclusions qui en sont tirées sont en trompe-l'œil, et donnent un éclairage complètement décalé de la réalité.

Il y manque des données chiffrées d'appréhender le trafic de l'aéroport par segment d'activité et par périodes et, un élément aussi important pour l'environnement que le "Briefing Pilote", qui donnait historiquement lieu à concertation avec les riverains, a été modifié unilatéralement ; la version V9 présentée est en régression par rapport aux versions précédentes.

Même dans ce cadre limité au 1^{er} trimestre de l'étude présentée, certains des indicateurs sont ininterprétables de par leurs imprécisions et leurs insuffisances ; les conclusions qui en sont tirées, que certains pourraient croire significatives de l'activité globale de l'aéroport, sont entachées d'une distorsion significative.

Le législateur ayant prévu dans les textes régissant le fonctionnement des CCE la possibilité de la désignation d'un comité permanent et la convocation de groupes de travail spécialisés (G/T) –

possibilités qui ne sont pas où plus utilisées sur la plateforme – nous demandons que ce comité et groupes de travail soient (re)activé(s) pour préparer de façon efficace les réunions de la CCE (les commentaires exprimés sur la présentation de 2018 (pj1) sont directement utilisables pour la prochaine édition programmée pour le 7 juin 2019).

Cette demande s'inscrit bien sûr dans un contexte où la concertation, dont on parle tant, retrouve ses lettres de noblesse.

Enfin, au titre de la transparence dans les activités, les études, les chiffres ... je vous rappelle que notre association demande à avoir accès aux données numériques brutes relatives aux trajectoires ainsi qu'aux données numériques brutes des capteurs de bruit installés sur la zone afin que les paramètres d'évaluation factuelle soient partagés en toute connaissance avec les riverains.

Soyez assuré que nous serons toujours disponibles pour participer de façon constructive à toute instance de concertation permettant de faire connaître le ressenti des riverains de l'aéroport et pour étudier les voies possibles d'amélioration de la cohabitation avec l'activité aéroportuaire.

Veuillez agréer, M. le Sous-Préfet, à l'expression de nos sentiments respectueux.



Albert DAUPHIN

P.S. : Vous trouverez ci-joint la liste des destinataires de votre Compte Rendu renseignée de ceux à qui nous adressons une copie directe de notre réponse. Nous vous laissons demander au secrétariat de la commission de servir les autres destinataires si vous l'estimez utile.